



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



© Conseil Général de la Nièvre



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

PROJET AGRICOLE DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE 2014-2020

Le projet agricole départemental trouve son origine dans la loi de modernisation agricole du 1er février 1995. L'article R 3131 du code rural prévoit que "la CDOA est consultée sur le projet élaboré par le préfet pour fixer les priorités de la politique d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitation au niveau départemental.

En Nièvre, deux projets agricoles départementaux successifs ont été mis en œuvre. L'un de 1996 à 2008 et l'autre adopté du 6 février 2008 pour la période 2008-2013 dont l'évaluation a été présentée en CDOA et en session de chambre d'agriculture en 2013.

Le PAD : une démarche collective à visée stratégique

La société évolue, nos repères changent, les modèles économiques sont bousculés, la technique se renouvelle et les pratiques professionnelles sont questionnées. De nouveaux défis doivent être relevés et les évolutions réglementaires complexifient trop souvent l'action de chacun.

Dans ce contexte, l'élaboration d'un projet agricole départemental prend toute sa place et peut donner du sens. Il a vocation à identifier les principaux domaines stratégiques sur lesquels il est nécessaire de se mobiliser collectivement en Nièvre. Ce projet s'articule, par déclinaison, avec le Plan Régional de l'Agriculture durable.

La Préfète, Michèle KIRRY, engagée auprès des nivernais dans le refus de la fatalité du déclin, a souhaité lors de l'installation de la nouvelle chambre d'agriculture le 28 février 2013 qu'une réflexion prospective, porteuse de création de valeur ajoutée supplémentaire, soit conduite associant à la fois les services de l'État, la profession agricole et la collectivité départementale. Le Conseil Général de la Nièvre a engagé des travaux d'actualisation de son règlement d'intervention agricole dans le cadre de ses projets « Nièvre 2021 » et « Les nouvelles ruralités ».

Le projet agricole départemental, animé par la chambre d'agriculture de la Nièvre, fruit d'un travail collectif sur l'ensemble des 5 territoires d'intervention de la chambre d'agriculture a mobilisé à la fois des élus locaux et départementaux, des agriculteurs, des responsables professionnels agricoles, des territoires de projet et leurs animateurs, des représentants associatifs et les services de l'État.

Des synthèses ont été restituées dans chacun des territoires.

Les diagnostics ont permis d'identifier des enjeux pour l'avenir agricole et alimentaire de notre département et de chacun des territoires, de fixer des repères d'orientation pour l'agriculture et ses territoires.

Il en ressort des ambitions qui doivent être étayées par quelques projets concrets qui ont vocation à se mettre en œuvre au plus vite. Le pilotage de ces projets sera assuré selon les compétences soit par la collectivité départementale, soit par des collectivités locales, soit par la chambre d'agriculture, soit par des organisations professionnelles agricoles, soit par des opérateurs privés, ou soit par l'État. Une coordination entre ces pilotes sera assurée par la DDT.

Le projet est conçu pour donner du **sens à l'action collective, fédérer les énergies, créer des synergies, favoriser l'innovation et son transfert**. Il correspond à un **scénario dynamique de l'agriculture nivernaise privilégiant**

- 1) **la relocalisation et la création de richesses, incluant l'emploi,**
- 2) **l'innovation et l'esprit d'entreprendre**
- 3) **la valorisation des compétences,**
- 4) **la reconnaissance de la diversité des agricultures,**
- 5) **l'ancrage dans la gouvernance territoriale,**
- 6) **l'inflexion des pratiques pour préserver les ressources et ménager les Hommes**

L'ambition autour d'un tel scénario cherche, sans opposer les productions et les systèmes à se nourrir dans la durée des propositions et actions de celles et ceux qui les feront vivre (élus, acteurs socio-professionnels et agents de développement en tant qu'acteurs du développement). Il place le développement en agriculture dans la gouvernance territoriale.

Un contexte départemental spécifique

La Nièvre est une terre de contraste. Les géographes l'identifient sur le plan agricole et forestier par son élevage allaitant charolais, ses prairies vallonnées et ses vallées alluviales, sa montagne morvandelle, l'importance de sa forêt, la place significative des céréales, oléagineux et l'existence de filières très spécifiques en viticulture et sapins de Noël.

Les productions agricoles nivernaises, compte tenu de leurs qualités reconnues, bénéficient de marchés historiques tant nationaux qu'internationaux (céréales à l'exportation, broutards vers l'Italie, reproducteurs, sapins de Noël, bois et tonnellerie, vin, oléagineux, ovins...). Ces marchés absorbent la quasi-totalité de la production agricole départementale.

Nous observons dans ce contexte, une quasi absence dans la Nièvre, d'outils industriels de transformation des produits agricoles du département ; notre matière première étant majoritairement exportée pour être valorisée ailleurs.

Au fil du temps, la Nièvre agricole a participé à une pluralité de dynamiques, quelquefois en tension entre elles :

- Une dynamique de modernisation permettant l'atteinte de la sécurité alimentaire nationale, par la production d'une alimentation de masse, suffisante, saine, diversifiée et accessible pour tous les ménages.
- Une dynamique de spécialisation des systèmes de production favorisée par une propension à l'extensification, notamment depuis la réforme PAC de 1992.

- Une dynamique de très forte croissance foncière, accompagnée d'importants gains de productivité du travail et d'une baisse relative de la valeur ajoutée, participant grandement de la perte d'actifs agricoles et des emplois induits.
- Un attachement traditionnel au paysage et à l'environnement naturel avec une très faible valorisation des quelques spécificités des territoires (par exemple, filière courte et maraichage en sud et centre nivernais, viticulture et élevage caprin en Bourgogne nivernaise, sapin de Noël en haut Morvan, ...).

Elle a aussi contribué , ou n'a pas été en mesure de s'opposer à

- Une uniformisation autour de quelques systèmes dominants avec une faible place accordée à l'engraissement, à la diversification, à la production de services, aux signes de qualité, à la transformation, aux productions nouvelles, à la création locale de valeur ajoutée,
- un mouvement de délocalisation de l'industrie agroalimentaire ou de transformation.

Elle est confrontée à

- Une difficulté à rénover ou à construire les nouveaux modes de dialogue entre systèmes , entre agriculteurs et également avec le reste de la société,
- une difficulté à concevoir d'autres modèles de réussite, notamment en agro-écologie,
- une insuffisante promotion de ses filières qui restent peu attractives et peu ouvertes aux autres secteurs économiques,
- une insuffisante coopération entre les différents secteurs économiques du territoire.

Les dix réunions locales sur les territoires d'intervention de la chambre d'agriculture qui se sont déroulées de juin à novembre 2013 ont confirmé ces diagnostics et ont caractérisé les spécificités des 5 territoires. Elles ont fortement mis en évidence les trop faibles relations entre les agriculteurs, les élus mais aussi une insuffisante capacité des territoires à penser la convergence des attentes des citoyens et des agriculteurs. Il en résulte, au-delà des incompréhensions, une efficacité plus limitée des initiatives engagées par les uns et les autres (Nitrates, MAE, PPE, circuits courts, installation, diversification, natura 2000 ...)

Analyse de la ferme Nièvre

Forces (internes)	Faiblesses (internes)
<ul style="list-style-type: none"> -Un secteur agricole structurant pour le territoire rural nivernais, -des productions de qualité qui bénéficient de marchés historiques - une production oléagineuse qui pèse au niveau régional - une filière viticole dynamique et bien organisée pour le Pouilly -une bonne valorisation des espaces naturels par un élevage bovin allaitant -une identité rurale très forte -une filière d'élevage ovin en voie de redressement. -une filière sapin de Noël reconnue ,structurée, -une agriculture péri urbaine en développement -une biodiversité préservée - des compétences locales sur la filière apicole -la présence de micro projets à forte valeur ajouté et économes en foncier -des partenariats possibles entres éleveurs (ovins bovins) et avec les céréaliers. - un réseau de CUMA - une ingénierie d'accompagnement moderne, plurielle, dynamique et impliquée 	<ul style="list-style-type: none"> - Une substitution capital-travail. par l'effet de l'agrandissement, de l'extensification ou de la spécialisation sur des systèmes extensifs, qui rend plus vulnérables les exploitations d'élevage. -une faible valorisation des productions agricoles , une forte dépendance à l'exportation et des gains de productivités qui ne bénéficient pas toujours au producteur -une absence d'outils locaux de transformation, y compris en circuits courts -une qualité de vie qui tend à se dégrader et des conditions de travail difficiles en élevage et en polyculture élevage -un enclavement dans certaines zones rurales et un isolement social, professionnel , et numérique qui dégradent la qualité de vie -une usure professionnelle qui fragilise l'agriculture et tout particulièrement l'élevage, -peu d'innovation dans les systèmes de production -un isolement du monde agricole dans la société, une incompréhension avec les citoyens, et une faible capacité à penser la convergence des attentes des agriculteurs et des citoyens -faible marquage identitaire des produits nivernais et faible identification de nos filières aux territoires, -absence d'organisation pour certaines filières et une filière bio qui peine à se structurer -absence de pilotage collaboratif dans l'accompagnement des agriculteurs fragilisés, et faiblesse de la médiation autant en agriculture que dans les autres champs consulaires,

Opportunités (externes)	Menaces (externes)
<ul style="list-style-type: none"> -Des besoins alimentaires locaux ou de proximité qui peuvent être captés, y compris en bio. -la croissance des bassins de consommation à proximité (Paris, Lyon) -la présence d'un dispositif de formation agricole dense varié et réactif -une tendance à l'amélioration des marchés des produits alimentaires sur le moyen terme -une attente sociétale sur les énergies renouvelables -l'instauration d'aides PAC couplées permettant le développement des productions de protéines. - des ressources naturelles importantes, un territoire vaste et des paysages préservés qui peuvent être valorisés , y compris en agrotourisme, - le financement de projets agro-écologiques - l'existence d'un cluster « Herbe du massif central » qui expérimente la valorisation de l'herbe en élevage, -le besoin de porcs haut de gamme pour salaisonneries Bourguignonnes, ou les Porcs Fermiers d' Auvergne -une filière sapin de Noël en attente de nouvelles surfaces plantées (500ha) et un marché permettant l'accueil d'apiculteurs professionnels -la possibilité d'un partenariat contractualisé avec Nièvre Numérique - l'inclusion de certaines communes dans les zonages AOC ou AOP (chavignol....) 	<ul style="list-style-type: none"> -Arrivée de nouveaux pathogènes et risque sanitaire animal, végétal -volatilité des cours des produits agricoles sur les marchés nationaux et mondiaux -concurrence mondiale et avantage concurrentiel faible sur les productions dominantes de la Nièvre, -l'évolution de la PAC et le renforcement des exigences environnementales et modification du cadre de soutien à l'herbe -des aléas climatiques -le recul des services en milieu rural -une baisse régulière de la consommation de viande rouge -une totale dépendance à des centres de décision en TAA extérieurs au département -concurrence sur le foncier avec tension sur le foncier péri urbain - un enclavement de l'est - un risque de désengagement des collecteurs laitiers

Les enjeux stratégiques majeurs identifiés autour de trois axes

Axe social emploi – actifs

- la capacité d'adaptation de l'outil productif et des systèmes: esprit d'entreprendre à cultiver, à développer
- la capacité à intégrer l'innovation :organiser le pilotage de l'évolution des compétences (groupe de développement, formation, analyse de pratiques, liens avec les ets d'enseignement agricole...)
- la maîtrise du risque chez les actifs : Sécurité dans les exploitations, fonctionnalité des bâtiments, TMS – RPS – usure professionnelle ; pilotage à organiser en terme de prévention, détection, traitement, médiation.
- La compétence RH : rôle des employeurs sur l'acquisition de compétences des salariés.
- La qualité économique et sociale des projets d'entreprise notamment lors des étapes de transmission de croissance et de renouvellement des générations : favoriser la transmission et l'accompagnement du cédant.
- L'image et l'attractivité des métiers.

Axe socioéconomique

- la performance économique et la capacité à produire de la richesse pour distribuer du revenu : Niveau de la valeur ajoutée (en régression relative et absolue)
- La maîtrise des systèmes (variabilité très forte des niveaux de charges), leurs diagnostics, la gestion des ressources et l'optimisation de l'organisation du travail.
- La part de l'innovation dans les processus de production: bousculer les habitudes et oser, l'accompagnement des porteurs de projets.
- La modernisation des exploitations et la capacité des OPA à accompagner les agriculteurs dans les cycles de développement périodiques de leur entreprise,
- La place de l'organisation collective (CUMA, Groupements Employeurs, groupes de développement...) et la mutualisation des facteurs de production.
- La place des filières et la qualité des produits. Des filières à construire, d'autres à préserver
- La capacité de résilience de la ferme Nièvre en encourageant la diversité des agricultures et la place des filières non dominantes.
- La valeur des produits commercialisés : promouvoir des démarches qui confortent les prix de vente (circuits courts, signes qualité, marquage produit,,)

Axe territoire et environnement

- La place de l'agriculteur comme acteur des paysages et des ressources dans le territoire
- La capacité à interagir avec les décideurs locaux :créer des liens entre acteurs sur un territoire pour une action collective et/ou concertée.
- Le rôle des collectivités dans la transmission des exploitations agricoles : accompagner le plus à l'amont possible.
- La place de la production d'ENR et des économies d'énergie.
- La durabilité des ressources, la gestion qualitative et quantitative de l'eau et des bio-ressources, et le maintien de la biodiversité : infléchir dans une démarche contractuelle et/ou collaborative, certaines pratiques agricoles
- L'autonomie fourragère et protéique en élevage
- La performance sanitaire et environnementale

Quelques ambitions stratégiques à transformer en action.

Un scénario dynamique pour rompre avec le scénario tendanciel privilégié :

1-la relocalisation et la création de richesses, incluant l'emploi,

2- l'innovation et l'esprit d'entreprendre

3-la valorisation des compétences,

4-la reconnaissance de la diversité des agricultures,

5-l'ancrage dans la gouvernance territoriale,

6-l'inflexion des pratiques pour préserver les ressources et ménager les

Hommes

- créer de la richesse, relocaliser la valeur ajoutée et mettre l'innovation au service de la performance (bâtiments, énergie, agro écologie, maîtrise des charges, captage des niches de commercialisation, organisation du travail)
- encourager la diversification, les productions non dominantes et la transformation, sources de valeur ajoutée et d'emploi dans les territoires
- conforter l'esprit d'entreprendre
- développer et reconnaître la compétence / accompagner tout au long de la vie, en phase d'installation et d'adaptation
- renforcer la dimension collective, du développement, de l'organisation du travail, des filières, du dialogue
- recréer des liens entre acteurs du territoire et le vivre paisiblement dans sa dimension environnementale en participant aux instances de dialogue et de décision. Aider à la contractualisation et aux démarches collaboratives pour agir
- prendre en compte la situation sociale, les TMS, les RPS, l'usure professionnelle, le mal être en agriculture et la sécurité au travail (agriculteurs, salariés, apprentis, stagiaires et étudiants). Y répondre dans le cadre d'un pilotage collaboratif.

Le plan d'action

le plan d'action du PAD se décline en un ensemble de **fiches action** pour lesquelles sont identifiées un maître d'ouvrage, un calendrier et des partenariats, et un ensemble de **fiches projet** pour lesquels, au-delà de l'ambition collective, il faut identifier un maître d'ouvrage, une méthode, des partenaires, une gouvernance et un calendrier.

Pour une appropriation par les acteurs du développement, chaque fiche sera synthétisée sur une page maximum selon un même modèle

Les 27 actions retenues

1. Mettre en place et animer les 5 comités agricoles locaux de territoire
2. Préparer la transmission des exploitations agricoles pour favoriser le renouvellement des actifs : repérage, information, sensibilisation des cédants
3. Préparer la transmission des exploitations agricoles pour favoriser le renouvellement des actifs : accompagnement individuel et collectif des cédants
4. Expérimenter par filières, les freins au recours à des dispositifs ou des structures permettant d'améliorer la qualité de vie des agriculteurs
5. Promouvoir les démarches collectives, apporter un appui méthodologique aux groupes
6. Développer, sur la Nièvre, un dispositif de médiation en agriculture
7. Favoriser l'autonomie alimentaire sur les exploitations ou à l'échelle d'un territoire
8. Encourager la production de bois énergie à partir des haies en zone herbagère, plan de gestion des haies
9. Développer les bâtiments agricoles avec des panneaux photovoltaïques
10. Accompagner la création d'espaces test dans la Nièvre et les porteurs de projets
11. Expérimenter la création de réserves foncières avec la SAFER et les collectivités locales
12. Accompagner la réalisation du projet d'éco-pastoralisme « projet Pasto'Loire »
13. Élaborer et mettre en œuvre un projet de développement agricole en zone péri-urbaine de Nevers
14. Accompagner les producteurs dans la création d'un point de vente collectif sur le site du port fluvial de Decize
15. Apporter un soutien aux producteurs pour répondre à la demande de la restauration collective dans le cadre du projet Nièvre 2021
16. Former et accompagner les agriculteurs dans leur stratégie d'exploitation, méthodologie, marges de progrès
17. Sensibiliser et accompagner les exploitations en polyculture et élevage dans la gestion du temps et de la main d'œuvre, l'analyse des charges de mécanisation...
18. Développer les signes de qualité en termes de production et de marchés
19. Encourager la finition des femelles en lien avec la filière, accompagner les projets collectifs émergeant
20. Promouvoir l'agriculture biologique dans les filières organisées
21. Former les viticulteurs de l'AOP Coteaux du Giennois et les accompagner dans leurs stratégies individuelles et collectives

22. Élabore et mettre en place un plan d'action pour le maintien de la filière caprine sur le Pays Bourgogne Nivernaise
23. Mettre en place un cycle de conférences pour un dialogue ville-campagne
24. Proposer un projet d'accompagnement des agriculteurs par les compétences : mobilité professionnelle
25. Renforcer le transfert des compétences sur la production d'herbe et la recherche de l'autonomie fourragère
26. Faire évoluer les pratiques en matière d'organisation du travail, de main d'œuvre salariée, de management et de sécurité au travail
27. Développer et valoriser l'innovation en agriculture dans la Nièvre, ouvrir à de nouvelles productions et à des changements de pratiques

Nevers, le 20 octobre 2014,

La Préfète



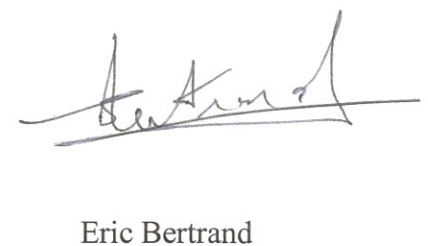
Michèle Kirry

Le Président du
Conseil Général



Patrice Joly

le Président de la
Chambre d'Agriculture



Eric Bertrand

